

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac
Aux contribuables de sa susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de sa susdite municipalité QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 07 décembre 2022, il a été adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023.

Elles se tiendront à la salle municipale située au 1216, rue Principale à Saint-Roch-de-Mékinac et débuteront à 19 heures, les mercredis suivants :

11 janvier (2 ^e mercredi)	05 juillet
01 février	02 août
01 mars	06 septembre
05 avril	04 octobre
03 mai	01 novembre
07 juin	06 décembre

DONNÉ à Saint-Roch-de-Mékinac, ce septième jour de décembre deux-mille-vingt-deux.


Sylvie Gendis
Directrice générale et
Greffière-trésorière